ISBN 978-92-64-05506-3
Revue de l'OCDE sur le développement : volume 10/1
Coopération pour le développement : Rapport 2009
© OCDE 2009

Notes techniques

ISBN 978-92-64-05506-3
Revue de l'OCDE sur le développement : volume 10/1
Coopération pour le développement : Rapport 2009
© OCDE 2009

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donneurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays (184 millions de dollars), chiffre qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie, à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donneurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988-89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldova (1997) ; Belarus, Libye et Ukraine (2005).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, îles Caïman, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovénie (2003) ; Bahreïn (2005).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part, qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donneurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donneurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD, comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que, les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD[1]

En millions d'USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
Total du CAD	**1 534.0**	**1 882.9**	**1 870.2**

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Notes sur les définitions et questions de mesure.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD

Au 1er janvier 2007

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < $825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant $826-$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant $3 256-$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	• Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite[1]
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrghize, Rép.	Brésil	Botswana
Centrafricaine, Rép.	Moldova	Cap Vert	Chili
Comores	Mongolie	Chine	• Cook, îles
Congo, Rép. dém.	Nicaragua	Colombie	Costa Rica
Djibouti	Nigeria	Cuba	Croatie
Érythrée	Ouzbékistan	Dominicaine, Rép.	Dominique
Éthiopie	Pakistan	Égypte	Gabon
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	El Salvador	Grenade
Guinée	Tadjikistan	Équateur	Liban
Guinée équatoriale	Viet Nam	Fidji	Libye
Guinée-Bissau	Zimbabwe	Géorgie	Malaisie
Haïti		Guatemala	Maurice
Kiribati		Guyana	Mayotte
Laos		Honduras	Mexique
Lesotho		Indonésie	• Montserrat
Liberia		Irak	• Nauru
Madagascar		Iran	Oman
Malawi		Jamaïque	Palau
Maldives		Jordanie	Panama
Mali		Kazakhstan	Seychelles
Mauritanie		Macédoine, ex-République yougoslave de	Ste Lucie
Mozambique		Maroc	• Ste-Hélène
Myanmar		Marshall, îles	St-Kitts et Nevis
Népal		Micronésie, États fédérés	St-Vincent et Grenadines
Niger		Monténégro	Trinité et Tobago
Ouganda		Namibie	• Turks et Caïques, îles
Rwanda		Niue	Turquie
Salomon, îles		Paraguay	Uruguay
Samoa		Pérou	Venezuela
Sao Tomé et Principe		Philippines	
Sénégal		Serbie	
Sierra Leone		Sri Lanka	
Somalie		Suriname	
Soudan		Swaziland	
Tanzanie		Syrie	
Tchad		Thaïlande	
Timor-Leste		• Tokelau	
Togo		Tonga	
Tuvalu		Tunisie	
Vanuatu		Turkménistan	
Yémen		Ukraine	
Zambie		• Wallis et Futuna	
		Zones sous admin. palestinienne	

• Territoire.

1. L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004, 2005 et 2006. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008.

En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTE) sont : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kyrghize (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Extrait de :

Development Co-operation Report 2009

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/dcr-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Notes techniques », dans *Development Co-operation Report 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/dcr-2009-13-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.